

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 27 MARS 2018

Date de la convocation : 19 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 23

L'An Deux Mil Dix Huit, le vingt-sept mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Amphithéâtre – Espace 70, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Jacqueline COQUARD, Rosaire COPPOLA, Paul DAVAL, Arnaud DEMONET, Dominique DIDIER, Sophie GROSJEAN, Marie-Odile HAGEMANN, Emmanuel MANDIGON, Hervé PULICANI, François RICHARD, Jean-Marie SIBILLE, Fanny THIEBAUT.

Etaient excusés :

Nadine BATHELOT, Corinne BONNARD, Christian DEVAUX, Marie-Claire FAIVRE, Bernadette MADIOT, Jean-Paul MAUNY, Martine PEQUIGNOT, Michel TOURNIER, Michel WEYERMANN.

**DELIBERATION 2018-5 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES
ADHERENTES ET PRE ADHERENTES A L'EDM 70 POUR L'ANNE 2018**

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter pour l'année 2018 :

- pour les collectivités partenaires adhérentes, la part fixe par habitant d'1 € et la part variable de 20 € de l'heure

- pour les collectivités associées pré adhérentes et les communes adhérentes dont la communauté de communes est pré adhérente, la part fixe par habitant de 0.50 € et la part variable de 20 € de l'heure

Conformément au tableau de participations financières ci-joint.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.